

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Mise à jour du zonage
d'Assainissement.

LIVRE II

Conclusions et avis du commissaire
enquêteur.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.

Quatre permanences ont été tenues dans le cadre de cette enquête publique portant sur la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Germain les Paroisses.

J'ai reçu une personne qui a formulé des observations par écrit sur le registre d'enquête publique.

Les modalités de publicité et d'affichage ont été conformes.

Les conditions d'accueil ont été excellentes. Les permanences se sont tenues dans la salle du conseil municipal et j'ai pu apprécier la disponibilité de Madame la secrétaire de mairie et des élus de la commune.

J'ai eu accès à tous les documents que j'ai souhaité consulter.

Le rapport d'enquête publique a été remis le 6 janvier 2020.

LES OBSERVATIONS ET L'EVALUATION DU DOSSIER.

Le dossier a été réalisé par le bureau d'études et conseil en environnement Alp'Epur.

Le document fourni pour cette enquête publique est la Notice du Zonage d'Assainissement.

Ce document est assez complet, suffisamment pour une bonne compréhension des enjeux.

Il constitue un résumé du dossier de révision du Schéma Directeur d'Assainissement que j'ai étudié et qui a contribué à former mon avis sur le dossier.

La mise à jour du zonage d'assainissement n'a pas véritablement intéressé le public.

Une observation a été formulée par écrit par une personne du village, concernant principalement les travaux d'assainissement dans le hameau d'Essieu.

Dans son avis émis au titre de la consultation des Personnes Publiques Associées à l'élaboration du PLU, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale informe que zonage d'assainissement de la commune de Saint-Germain les Paroisses n'est pas soumis à évaluation environnementale.

L'ARS a émis des observations sur les dysfonctionnements de la Station d'Épuration qui pourraient limiter la possibilité de nouveaux raccordements, donc de développement de la commune.

LES OBJECTIFS DE LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

La mise à jour du Zonage d'Assainissement a pour but de redéfinir les zones d'assainissement collectif et non collectif par rapport au nouveau zonage urbain du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Les choix opérés par la commune découlent des études contenues dans le rapport provisoire de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement qui sera approuvé dans les prochains mois.

Le zonage d'assainissement mis à jour permettra la mise en œuvre des projets de développement contenus dans le projet de PLU et la mise aux normes de l'assainissement du hameau d'Essieu dont les rejets d'effluents ont un impact certain sur le milieu récepteur.

Mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Germain les Paroisses.

ENQUÊTE PUBLIQUE du 28 octobre au 2 décembre 2019

Décision n° E19000188/69 du 18/07/2019

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La mise à jour du zonage d'assainissement est une étape obligatoire dans la mise en place des nouvelles dispositions liées au droit du sol instaurées par le projet de Plan Local d'Urbanisme mené conjointement avec cette mise à jour.

Le nouveau zonage d'assainissement se mettra en cohérence celui du Plan local d'Urbanisme.

Je donne un avis favorable au zonage d'assainissement de la commune de Saint-Germain les Paroisses, sans recommandations ni réserves.

Saint-Maurice de Rémens le 6 janvier 2020

Gérard Blanchet, commissaire enquêteur